



Vente d'un bien acquérit par donation partage

Par **leyab**, le **21/02/2008** à **14:56**

Nous avons hérité, mes frères et moi, de mes parents, par donation partage, un bien immobilier chacun. Je voudrais vendre ce bien.

Je sais qu'il faut la signature de mes parents pour ce faire.

J'aimerais savoir cependant, s'il faut aussi la signature de mes frères, même si dans l'acte de partage, il est stipulé que tous les donataires reconnaissent avoir eu chacun un bien de valeur équivalente et qu'ils pouvaient en jouir dès la date de l'écriture de l'acte.